

Index égalité femmes-hommes 2020

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu un indicateur d'égalité professionnelle prenant en compte plusieurs paramètres :

- L'écart de rémunération entre femmes et hommes : 40 points.
- L'écart des taux d'augmentation individuelle de salaires et de promotions entre femmes et hommes : 35 points.
- Pourcentage du nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15 points.
- Le nombre de salariés du sexe sous-représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points.

L'index égalité femmes-hommes est de 79/100 pour Walor Bogny SAS au titre de 2020.